

# CURSUS MUSIQUE

I  
n  
i  
t  
i  
a  
t  
i  
o  
n

C  
y  
c  
l  
e

**Entrée** : à partir de 4 ans au 31/12 de l'année en cours  
Entrée possible en cours de cycle pour les enfants de 5 et 6 ans

**Durée** : 1 à 3 ans

**Volume hebdomadaire de cours** : 1 à 3 heures

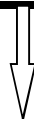
***Eveil***

- Eveil pluridisciplinaire (musique et danse)
- Pratique collective : chorale (facultatif)
- Pas de pratique instrumentale

***Initiation***

- Initiation pluridisciplinaire (musique et danse)
- Pratique collective : chorale (facultatif)
- Ateliers de Découverte Instrumentale ou possibilité d'Enseignement instrumental individuel en fonction des places disponibles

**Evaluation** : continue non formalisée



**Entrée** : Eveil ou Initiation préalable non obligatoire

**Durée** : 3 à 5 ans après une phase d'orientation d'un an pouvant donner lieu, le cas échéant, à une proposition de réorientation pour les disciplines vocales et instrumentales

**Volume hebdomadaire de cours** : 3 à 5 heures

- ***Formation Musicale*** (1h à 1h30 suivant le niveau)
- ***Enseignement individuel*** (vocal ou instrumental) : 30 minutes

Pour la mise en oeuvre de leurs démarches pédagogiques, les enseignants peuvent être amenés, régulièrement ou ponctuellement, à regrouper 2 ou 3 élèves sur 1h ou 1h30

- ***Pratique collective*** vocale et/ou instrumentale obligatoire dès la 1ère année et pour toute la durée du cycle

**Evaluation** comprenant à valeur égale :

- *Dossier pédagogique et artistique de l'élève*

⇒ un contrat d'objectifs défini en commun  
(objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)

⇒ une évaluation continue (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective)

- *Examen terminal* (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale)

---

**Diplôme : Certificat de Fin de 1er Cycle** comprenant

- UV de Formation Musicale
- UV de discipline instrumentale ou vocale
- UV de Pratique collective correspondant à la discipline principale



**CURSUS DIPLOMANT**

personnalisable avec des modules complémentaires

**Entrée :**

- directe après validation du 1er Cycle
- test de niveau pour les autres élèves (FM/Instrument)

**Durée :** 3 à 5 ans

**Volume hebdomadaire de cours :** 4 à 7 heures

- *Formation Musicale* (1h30 à 2h suivant le niveau)
- *Enseignement individuel* (vocal ou instrumental)  
45 minutes

Pour la mise en oeuvre de leurs démarches pédagogiques, les enseignants peuvent être amenés, régulièrement ou ponctuellement, à regrouper 2 ou 3 élèves sur 1h30 ou 2h15

- *Pratique collective* obligatoire dans la discipline principale pour toute la durée du cycle (sur l'ensemble de l'année ou sous forme de modules)

**PARCOURS PERSONNALISÉ DE FORMATION  
SUR CONTRAT**

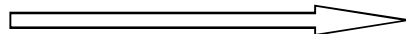
**Entrée :**

- directe après validation du 1er Cycle
- sur étude de dossier et/ou test de niveau pour les autres élèves

**Durée :** 4 ans maximum avec période probatoire d'un trimestre

**Cycle unique sur projet** comprenant

- Enseignement instrumental ou vocal : 30 minutes
- Pour la mise en oeuvre de leurs démarches pédagogiques, les enseignants peuvent être amenés, régulièrement ou ponctuellement, à regrouper 2 ou 3 élèves sur 1h ou 1h30
- Pratique collective
  - Formation Musicale pour les élèves n'ayant pas atteint le niveau 2ème Cycle 2ème année
- Les objectifs, le volume hebdomadaire de cours et les éventuels modules complémentaires seront définis lors de l'établissement du contrat



Evaluation comprenant à valeur égale :

- *Dossier pédagogique et artistique de l'élève*

⇒ un contrat d'objectifs défini en commun

(objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)

⇒ une évaluation continue (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective)

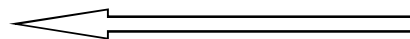
- *Examen terminal* (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale)

Diplôme : **Brevet de Cycle 2** comprenant

- UV de Formation Musicale

- UV de discipline instrumentale ou vocale

- UV de Pratique collective correspondant à la discipline principale



niveau à définir sur avis des professeurs  
à partir du dossier de l'élève

Evaluation

- *Dossier pédagogique et artistique de l'élève*

⇒ un contrat d'objectifs défini en commun

(objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)

⇒ une évaluation continue dans les différents enseignements suivis

**Attestation validant les enseignements suivis**

**FORMATION A LA PRATIQUE AMATEUR  
CURSUS DIPLOMANT  
EN MODULES CAPITALISABLES**

**Entrée** : Brevet de Cycle 2

**Durée** : 2 à 4 ans

**Volume horaire total sur le cycle** : 300 heures minimum d'enseignements pouvant être regroupés en modules et comprenant

- *Culture Musicale* (2h en modules)

- *Enseignement individuel* (vocal ou instrumental) : 1h

- *Pratique collective* obligatoire dans la discipline principale pour toute la durée du cycle : Musique de chambre et Orchestre

- *Enseignements complémentaires* au choix

**SOUTIEN AUX PRATIQUES AMATEURS**

**Entrée** : directe après le CEM ou sur modalité à l'issue du 2d Cycle

**Durée** : 4 ans maximum

**Cycle unique sur projet** comprenant

- Pratique collective

- Soutien instrumental individualisé

Etablissement d'un contrat de participation précisant les objectifs, la durée du cycle, le volume hebdomadaire de cours et les modalités du soutien personnalisé

**Evaluation** :

- Dossier de "pratiquant"

- Attestation de Pratique

**CYCLE SPECIALISE (préfiguration du CEPI)**

**Entrée** : sur concours après validation du Cycle 2 ou du CEM

**Durée** : 2 à 4 ans

**Volume horaire total sur le cycle** : 750 heures

- *Choix d'une dominante ou d'une double dominante*

- *Parcours de formation personnalisé*

- *Pratique collective* obligatoire dans la discipline principale pour toute la durée du cycle : Musique de chambre et Orchestre

- *Enseignements complémentaires* au choix

- *Suivi de stages, master-classes, formations extérieures*

**Evaluation****- Dossier pédagogique et artistique de l'élève**

⇒ un contrat d'objectifs défini en commun

(objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc...)

⇒ une évaluation continue (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective)

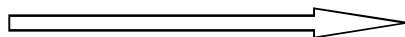
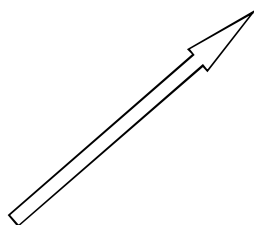
**- Examen terminal :**

- Concert de programme libre attestant d'un niveau instrumental ou vocal significatif du 3ème cycle et permettant d'évaluer, dans sa globalité, la capacité de l'élève à se projeter dans une pratique amateur autonome
- culture musicale

Les enseignements complémentaires pourront faire l'objet, le cas échéant, d'un examen terminal.

**Diplôme : Certificat d'Etudes Musicales** comprenant

- Module de Culture Musicale
- Module "Instrument et Musique de chambre" ou "Chant et Musique de chambre" sous forme de concert
- Module de Pratique collective en grand ensemble (validée en évaluation continue)

**Evaluation****- Dossier pédagogique et artistique comprenant**

⇒ définition du parcours de formation

⇒ une évaluation continue dans tous les enseignements suivis

⇒ la participation aux projets

**- Examen terminal** des enseignements suivis pour validation des différentes UV (en attente de la mise en place du DNOP suivant modalités définies par les textes du Ministère de la Culture)

**Diplôme : Diplôme d'Etudes Musicales** comprenant

- UV de Culture Musicale (comprenant 5 modules)
- UV de discipline instrumentale ou vocale
- UV de Musique de Chambre correspondant à la discipline principale (préparation sur 2 ans) et Pratique collective en grand ensemble (validée en évaluation continue)
- UV de Projet Personnel
- UV complémentaire (au choix)